



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMÉMORATION DE L'ASSASSINAT DU PROFESSEUR SAMUEL PATY

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

*A destination des équipes pour aborder le temps dédié du
vendredi 15 octobre 2021.*

Réalisé par l'équipe académique valeurs de la République
Version du 06/10/2021

Il y a un an, le 16 octobre 2020, le professeur Samuel Paty était assassiné aux abords de son collège, victime du terrorisme islamiste. Cet assassinat a été un traumatisme profond pour les professeurs, pour l'École, pour la société. Par cet acte odieux, les terroristes s'en sont pris à une institution essentielle pour notre démocratie et pour la liberté, celle qui, dans ses missions même, a le devoir de former, élever et accompagner la construction des enfants en leur donnant les clés de leur émancipation.

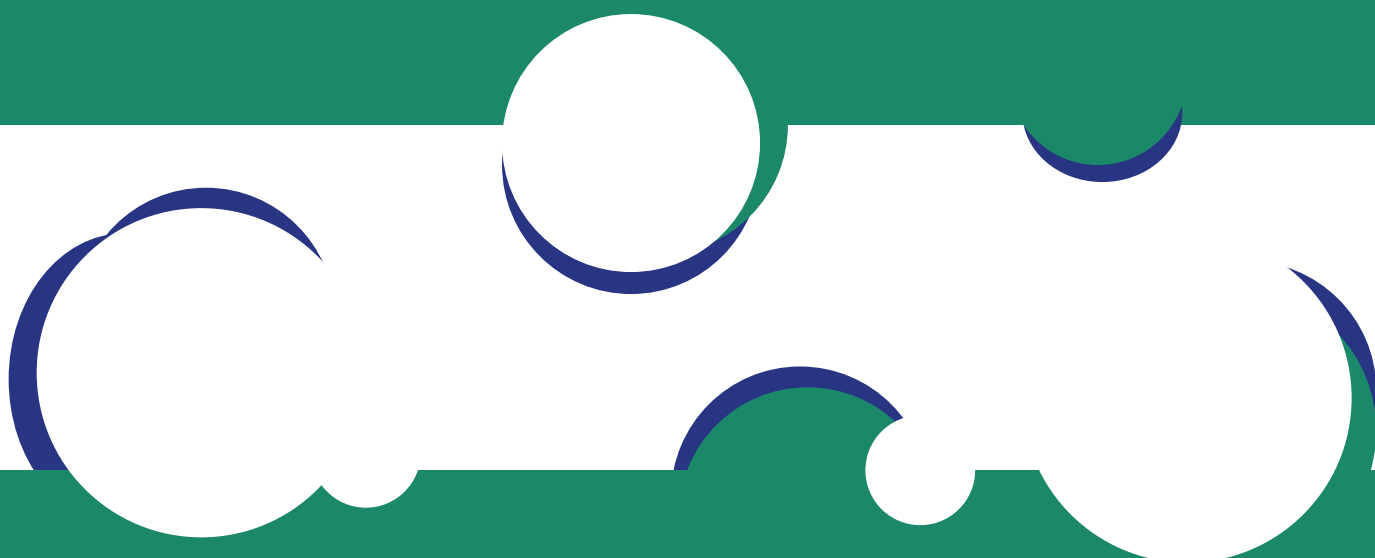
Former des individus libres, égaux et fraternels : telle est l'ambition de notre École. Tout au long de l'année, comme le faisait Samuel Paty, les professeurs accompagnent chaque élève vers la connaissance en s'appuyant sur des savoirs scientifiques éprouvés, vers la construction de son esprit critique et analytique, vers une conscience des enjeux en confrontant les faits et les opinions. Il s'agit là du fondement du métier d'enseignant.

La commémoration de l'assassinat du professeur Samuel Paty sera l'occasion de revenir avec les élèves sur la figure du professeur, son rôle et sa place dans notre société. Il s'agit ainsi de favoriser une meilleure prise de conscience de ce qu'est l'esprit critique, la démarche scientifique fondée sur les faits et leur observation ainsi que la façon dont la confrontation des faits, des représentations et des idées permet de se forger un avis éclairé sur les sujets les plus sensibles. Il s'agit enfin de transmettre aux élèves l'idée que le professeur incarne l'institution scolaire et que son autorité, liée entre autres à sa maîtrise des savoirs, doit être pleinement respectée.

Le temps d'hommage du vendredi 15 octobre 2021 doit permettre aux équipes des écoles et des établissements scolaires de consacrer un temps spécifique pour échanger et construire une réflexion avec les élèves, en tenant compte de leur âge.

Des ressources pédagogiques sont accessibles en ligne sur le site éducol pour aider les professeurs à concevoir une séquence adaptée à l'âge de leurs élèves : <https://eduscol.education.fr/2395/commemoration-de-l-assassinat-du-professeur-samuel-paty>. Nous vous proposons également des pistes complémentaires pour aborder, plus particulièrement le rôle du professeur, dans la construction de l'esprit critique et le rôle de l'École dans une société démocratique.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe en écrivant à laicite@ac-grenoble.fr



SOMMAIRE

1- LE PROFESSEUR, SON RÔLE, SES MISSIONS	5
Qu'est-ce qu'enseigner ?.....	5
Des ressources pour aborder le rôle du professeur.....	5
L'hommage de Robert Badinter à Samuel Paty	5
L'entretien de Robert Badinter sur France Inter le 21 octobre	6
Lettre à Monsieur Germain, Albert Camus, 19 novembre 1957	7
La réponse de Monsieur Germain à Albert Camus, 30 avril 1959	7
« Aux instituteurs et aux institutrices », Jean Jaurès, la Dépêche, le 15 janvier 1888.	8
Une ressource pour réfléchir pour aborde le rôle du professeur	8
La mission de l'École.....	9
Une définition de Ferdinand Buisson	9
Quelques rappels sur le sens de l'École.....	10
Le sens de l'école dans le Code de l'éducation :	10
La mission de l'école dans le Code de l'éducation :	10
Le sens de l'école dans la constitution du 4 octobre 1958 :	10
Les missions du professeur dans l'École de la République	10
2- LE PROFESSEUR PERMET LA CONSTRUCTION DE L'ESPRIT CRITIQUE DES ÉLÈVES	11
Une définition.....	11
Une ressource pour réfléchir.....	12
3- POUR VOUS AIDER DES DÉFINITIONS ET DES CONSEILS	13
Travailler avec les élèves sur les valeurs, quelques conseils.....	13
Quelques définitions utiles	13
Un savoir	13
Un fait	13
L'opinion publique	13
Les sentiments	13
La confiance	13
Une croyance	14
Une argumentation	14
La vérité	14
La responsabilité	14
La tolérance	14
L'altérité	14
La laïcité.....	15
La laïcité est un principe de droit politique qui pose et organise l'égalité de toutes les options spirituelles, leur liberté d'expression et leur coexistence	15
La laïcité est un principe de la constitution de la Ve République, inscrit dans son article premier.	15
Des ressources pour aborder la laïcité avec les élèves	15

La liberté : la liberté d'expression, de la presse, le délit de blasphème, la liberté de conscience.	16
Liberté d'expression	16
Liberté de la presse	16
Définir une publication	16
La liberté de conscience	16
Le délit de blasphème	17
Respecter autrui.....	17

4- POUR POURSUIVRE L'ACTION PÉDAGOGIQUE, DES RESSOURCES 18

Pour aborder le rôle du professeur.....	18
Par une entrée qui fait travailler les médias, l'information, la liberté d'expression.....	18
Pour la construction de l'esprit critique.....	18
Pour la construction de leur citoyenneté des élèves par des entrées autour du respect d'autrui, de la mémoire et de l'engagement.	18
Par un travail sur les mémoires par une démarche d'histoire autour des conflits mondiaux.	19
Par une entrée sur éducation au droit.....	19



1- LE PROFESSEUR, SON RÔLE, SES MISSIONS

Qu'est-ce qu'enseigner ?

Si l'on s'appuie sur des définitions de dictionnaires courants : Enseigner c'est transmettre un savoir scolaire, faire acquérir la connaissance de quelque chose, la pratique de.

Par un acte pédagogique, par des choix, le professeur met en œuvre son enseignement pour que ses élèves acquièrent non seulement des savoirs mais aussi comprennent les valeurs qui fondent notre société. Enseigner c'est croire en l'éducabilité des enfants, c'est permettre aux élèves en reprenant l'étymologie même du terme élève de le « porter plus haut » ou « d'amener un enfant à son plein développement » et ce par la connaissance et l'ouverture sur les cultures.

Enseigner c'est savoir que le temps de l'éducation est un temps long et ingrat, le maître ne voit que rarement les résultats de son enseignement.

Au cœur de l'enseignement se trouve les savoirs qui unissent tous les humains puisqu'ils peuvent être partagés, démontrés indépendamment de toute

croyance ou appartenance. Ces savoirs évoluent avec de nouvelles connaissances. L'École républicaine a comme ambition d'enseigner des savoirs qui sont vrais pour tous et toutes qui se fondent sur la raison. Enseigner c'est ouvrir sur l'altérité des civilisations, des savoirs, des raisonnements, c'est permettre aux élèves de penser, de se construire de manière autonome pour réaliser seuls leurs propres choix. L'on rejoint là l'analyse de la philosophe Hannah Arendt qui considère que chacun d'entre nous est « un obligé du monde », un monde qui était là avant notre naissance, que l'on nous a transmis et que nous devons transmettre à notre tour : pour que chacun de nos enfants puisse se construire grâce aux contraintes et ressources que nous lui faisons découvrir, pour que tous nos enfants puissent aussi se reconnaître comme parties prenantes d'un « monde commun » auquel ils vont pouvoir, à leur tour, contribuer. Qu'ils auront à charge de renouveler (Hannah Arendt, Condition de l'homme moderne, Calman-Lévy, 1961, et La crise de la culture, Gallimard, 1972.)

Des ressources pour aborder le rôle du professeur

L'hommage de Robert Badinter à Samuel Paty

Maître Robert Badinter s'adresse aux élèves et aux professeurs





C'est un honneur pour moi de rendre aujourd'hui hommage au professeur Samuel Paty devant vous.

Samuel Paty a consacré sa vie d'homme à la plus belle des missions : éduquer les jeunes dans le respect des lois et des valeurs de la République en lesquelles il avait foi et pour lesquelles il a donné sa vie.

Parmi ces valeurs, la liberté d'expression et d'opinion, y compris religieuses, qui fonde la laïcité lui étaient particulièrement chères.



C'est donc de cette laïcité que je veux aujourd'hui vous parler.

La laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté car la laïcité permet à chacun de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, selon sa conviction.

La laïcité dans notre République, c'est aussi l'égalité entre toutes les religions. Il n'existe pas dans la République de religion d'État ou de religion officielle. Elle les reconnaît toutes et n'en privilégie aucune.

La laïcité de notre République, c'est enfin la fraternité, parce que tous les êtres humains, femmes ou hommes, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions, méritent une égale considération et appellent un même respect.

C'est pourquoi en France, l'École de la République est laïque car la laïcité garantit à tous les élèves et à tous les niveaux un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche, qui forgent les esprits libres et ouverts au monde.



Honorons donc la mémoire de Samuel Paty, héros de la laïcité.

L'entretien de Robert Badinter sur France Inter le 21 octobre.

[Ecouter en podcast](#) ou [lire la retranscription](#).



Lettre à Monsieur Germain, Albert Camus, 19 novembre 1957

Albert Camus est né en 1913 en Algérie dans une famille de colons pauvres. Le 16 octobre 1957, Albert Camus apprend que le prix Nobel de littérature lui sera décerné pour l'ensemble de son œuvre (notamment deux romans : *L'étranger* et *La peste*, et un essai : *Le mythe de Sisyphe*). Il se rappelle l'importance dans son parcours de Louis Germain, son instituteur. Il lui écrit pour lui témoigner sa reconnaissance.

Il est alors âgé de 44 ans. Albert Camus reçoit le prix Nobel le 10 décembre 1957 en Suède.

Albert Camus garde une grande reconnaissance à Louis Germain. Il lui écrit le 19 novembre 1957.

[A écouter](#)

Pour l'étudier retrouver des pistes sur la [fiche Eduscol](#)

9 novembre 1957

Cher Monsieur Germain,

J'ai laissé s'éteindre un peu le bruit qui m'a entouré tous ces jours-ci avant de venir vous parler un peu de tout mon cœur. On vient de me faire un bien trop grand honneur, que je n'ai ni recherché ni sollicité. Mais quand j'ai appris la nouvelle, ma première pensée, après ma mère, a été pour vous. Sans vous, sans cette main affectueuse que vous avez tendue au petit enfant pauvre que j'étais, sans votre enseignement, et votre exemple, rien de tout cela ne serait arrivé. Je ne me fais pas un monde de cette sorte d'honneur mais celui-là est du moins une occasion pour vous dire ce que vous avez été, et êtes toujours pour moi, et pour vous assurer que vos efforts, votre travail et le cœur généreux que vous y mettiez sont toujours vivants chez un de vos petits écoliers qui, malgré l'âge, n'a pas cessé d'être votre reconnaissant élève.

Je vous embrasse, de toutes mes forces.

La réponse de Monsieur Germain à Albert Camus, 30 avril 1959

L'instituteur à la retraite, répond à son ancien élève. L'expression de sa mission est claire et assumée sur l'émancipation.

Retrouver sa réponse : [Lettre de Monsieur Germain à Camus](#)

Alger, ce 30 Avril 1959

Mon cher petit,

[...] Je ne sais t'exprimer la joie que tu m'as faite par ton geste gracieux ni la manière de te remercier. Si c'était possible, je serrerais bien

fort le grand garçon que tu es devenu et qui restera toujours pour moi « mon petit Camus ».

[...] Qui est Camus ? J'ai l'impression que ceux qui essayent de percer ta personnalité n'y arrivent pas tout à fait. Tu as toujours montré une pudeur instinctive à déceler ta nature, tes sentiments. Tu y arrives d'autant mieux que tu es simple, direct. Et bon par-dessus le marché ! Ces impressions, tu me les as données en classe. Le pédagogue qui veut faire consciencieusement son métier ne néglige aucune occasion de connaître ses élèves, ses enfants, et il s'en présente sans cesse. Une réponse, un geste, une attitude sont amplement révélateurs. Je crois donc bien connaître le gentil petit bonhomme que tu étais, et l'enfant, bien souvent, contient en germe l'homme qu'il deviendra. Ton plaisir d'être en classe éclatait de toutes parts. Ton visage manifestait l'optimisme. Et à t'étudier, je n'ai jamais soupçonné la vraie situation de ta famille, je n'en ai eu qu'un aperçu au moment où ta maman est venue me voir au sujet de ton inscription sur la liste des candidats aux Bourses. D'ailleurs, cela se passait au moment où tu allais me quitter. Mais jusque-là tu me paraissais dans la même situation que tes camarades. Tu avais toujours ce qu'il te fallait. Comme ton frère, tu étais gentiment habillé. Je crois que je ne puis faire un plus bel éloge de ta maman. [...]

« Aux instituteurs et aux institutrices », Jean Jaurès, la Dépêche, le 15 janvier 1888.

Dans son article Jean Jaurès énonce les objectifs de formation de l'école :

- lire, écrire et compter,
- forger des Français, c'est-à-dire des citoyens (droits et devoirs, la démocratie),
- forger des hommes (qui utilisent la raison, construisent une pensée).

« Aux instituteurs et aux institutrices »

Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie.

Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confèrent, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fermeté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort.

Eh ! Quoi ? Tout cela à des enfants ! - Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler... J'entends dire : « À quoi bon exiger tant de l'école ? Est-ce que la vie elle-même n'est pas une grande institutrice ? Est-ce que, par exemple, au contact d'une démocratie ardente, l'enfant devenu adulte, ne comprendra pas de lui-même les idées de travail, d'égalité, de justice, de dignité humaine qui sont la démocratie elle-même ? » - Je le veux bien, quoiqu'il y ait encore dans notre société, qu'on dit agitée, bien des épaisseurs dormantes où croupissent les esprits. Mais autre chose est de faire, tout d'abord, amitié avec la démocratie par l'intelligence ou par la passion. La vie peut mêler, dans l'âme de l'homme, à l'idée de justice tardivement éveillée, une saveur amère

d'orgueil blessé ou de misère subie, un ressentiment ou une souffrance. Pourquoi ne pas offrir la justice à nos cœurs tout neufs ? Il faut que toutes nos idées soient comme imprégnées d'enfance, c'est-à-dire de générosité pure et de sérénité.

Comment donnerez-vous à l'école primaire l'éducation si haute que j'ai indiquée ? Il y a deux moyens. Tout d'abord que vous appreniez aux enfants à lire avec une facilité absolue, de telle sorte qu'ils ne puissent plus l'oublier de la vie, et que dans n'importe quel livre leur œil ne s'arrête à aucun obstacle. Savoir lire vraiment sans hésitation, comme nous lisons vous et moi, c'est la clef de tout.... Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité. Le maître doit intervenir pour aider ce premier travail de l'esprit ; il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup, qu'il fasse de longues leçons ; il suffit que tous les détails qu'il leur donnera concourent nettement à un tableau d'ensemble.

De ce que l'on sait de l'homme primitif à l'homme d'aujourd'hui, quelle prodigieuse transformation ! Et comme il est aisé à l'instituteur, en quelques traits, de faire, sentir à l'enfant l'effort inouï de la pensée humaine ! Seulement, pour cela, il faut que le maître lui-même soit tout pénétré de ce qu'il enseigne. Il ne faut pas qu'il récite le soir ce qu'il a appris le matin ; il faut, par exemple, qu'il se soit fait en silence une idée claire du ciel, du mouvement des astres ; il faut qu'il se soit émerveillé tout bas de l'esprit humain qui, trompé par les yeux, a pris tout d'abord le ciel pour une voûte solide et basse, puis a deviné l'infini de l'espace et a suivi dans cet infini la route précise des planètes et des soleils ; alors, et alors seulement, lorsque par la lecture solitaire et la méditation, il sera tout plein d'une grande idée et tout éclairé intérieurement, il communiquera sans peine aux enfants, à la première occasion, la lumière et l'émotion de son esprit. Ah ! Sans doute, avec la fatigue écrasante de l'école, il est malaisé de

vous ressaisir ; mais il suffit d'une demi-heure par jour pour maintenir la pensée à sa hauteur et pour ne pas verser dans l'ornière du métier. Vous serez plus que payés de votre peine, car vous sentirez la vie de l'intelligence s'éveiller autour de vous.

Il ne faut pas croire que ce soit proportionner l'enseignement aux enfants que de le rapetisser. Les enfants ont une curiosité illimitée, et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. Il y a un fait que les philosophes expliquent différemment suivant les systèmes, mais qui est indéniable : « Les enfants ont en eux des germes de commencements d'idées. » Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal, touchant ainsi aux deux pôles du monde ; leur âme recèle des trésors à fleur de terre ;

il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur.

Je dis donc aux maîtres pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque, d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront.

Jean Jaurès
La Dépêche de Toulouse,
15 janvier 1888.

Source : Gallica - Bibliothèque nationale de France

- Article de Jean Jaurès [à écouter](#)
- Pour l'étudier retrouver des pistes sur la [fiche Eduscol](#)
- Une [ressource](#) pour réfléchir pour aborde le rôle du professeur

La mission de l'École

Une définition de Ferdinand Buisson

Extrait du discours de Ferdinand Buisson au 3ème congrès annuel du Parti Républicain Radical et Radical Socialiste, Marseille, Octobre 1903.

Permet de comprendre les missions et les fonctions de l'École dans une démocratie

Discours de Ferdinand Buisson au 3ème congrès annuel du Parti Républicain Radical et Radical Socialiste Marseille, Octobre 1903

Ce que doit être l'éducation républicaine
[...] C'est que le premier devoir d'une République est de faire des républicains, et que l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'a plus qu'à l'avaloir. Le maître a parlé, le fidèle répété.

(Bravos et vifs applaudissements)

Je dis catholique, mais j'aurais dit tout aussi bien un protestant ou un croyant quelconque, la différence, c'est qu'aux protestants on dit qu'il faut croire la Bible et aux catholiques on dit qu'il faut croire le pape.

Mais, Bible ou pape, c'est toujours l'autorité prétendue naturelle, et toute l'éducation cléricale aboutit à ce commandement ; croire et obéir, foi aveugle et obéissance passive.

Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit [...] et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas de la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit, temporel ou spirituel.

(Nouveaux applaudissements)

Citoyens, je vous en prie, réfléchissez-y : Est-ce qu'on apprend à penser comme on apprend à croire ? Croire, c'est ce qu'il y a de plus facile, et penser, ce qu'il y a de plus difficile au monde. Pour arriver à juger soi-même d'après la raison, il faut un long et minutieux apprentissage ; cela demande des années, cela suppose un exercice méthodique et prolongé.

C'est qu'il ne s'agit de rien moins que de faire un esprit libre. Et si vous voulez faire un esprit libre, qui est-ce qui doit s'en charger, sinon un autre esprit libre ? Et comment celui-ci formera-t-il celui-là ? Il lui apprendra la liberté en la lui faisant pratiquer. C'est en agissant qu'on apprend à agir, c'est en choisissant qu'on apprend à choisir. Et c'est là ce qui fait la vertu de l'enseignement supérieur dont nos amis Klotz et Hector Dépassé vous ont si dignement parlé. Je suis de leur avis, mais j'ajoute qu'à des degrés divers, il en est de même de tout enseignement, même de l'enseignement primaire.

Il n'y a pas d'éducation libérale là où l'on ne met pas l'intelligence en face d'affirmations diverses, d'opinions contraires, en présence du pour et du contre, en lui disant : Compare et choisis toi-même !

(Bravos et applaudissements)

Sans doute, il y a des vérités incontestables, mais celles-là, l'Etat n'a pas besoin de les imposer : personne ne les conteste. Telles sont les vérités mathématiques, les lois fondées sur l'expérience dans tous les ordres de science. Celles-là, l'Etat les enseigne, non à titre de dogmes, mais à titre de vérités démontrées et que chacun peut toujours vérifier. Quant aux autres, aux croyances, aux opinions, aux hypothèses, aux convictions

religieuses, par exemple, l'Etat ne les enseigne pas. Mais il ne veut accorder à aucune d'elles un rang privilégié, le droit de parler seule et d'étouffer la contradiction. Non, l'Etat républicain, qui a charge d'âmes, qui doit rendre les comptes de la génération présente aux générations de demain ; non, il n'a pas le droit de permettre que l'on élève les enfants de la France dans l'ignorance systématique de ce qu'il leur importe de savoir. Il a le droit d'exiger qu'on leur apprenne qu'il y a plusieurs religions sur la terre et comment elles se sont faites. Il a le droit de leur apprendre lui-même l'histoire des religions, sans avoir celui de leur en donner une toute faite. Il ne dit pas : « Voilà mon dogme, voilà ce qu'il faut croire » ; mais il ne laissera pas enfermer les enfants, sous prétexte de ménager leur foi, dans une éducation exclusive qui leur cachera la multiplicité des religions humaines, et la longue suite des transformations du dogme correspondant à celles de la civilisation.

Il importe à la démocratie de ne pas ignorer le passé de l'esprit humain et je dis que l'histoire des religions est à mettre au nombre de ces enseignements scientifiques indispensables pour former des républicains.

(Applaudissements)

Source : Bibliothèque nationale de France, <https://gallica.bnf.fr/>

Quelques rappels sur le sens de l'École en France

Le sens de l'école dans le Code de l'éducation :

« Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme ou de femme et de citoyen ou de citoyenne. Elle prépare à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Elle favorise également l'éducation manuelle. Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative et l'esprit d'équipe, notamment par l'activité physique et sportive. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire. L'Etat garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles. [...] Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser ».

La mission de l'école dans le Code de l'éducation :

Article L111-1 du code de l'éducation

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

Le sens de l'école dans la constitution du 4 octobre 1958 :

10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture...

Les missions du professeur dans l'École de la République

Dans le référentiel des compétences communes des métiers de l'éducation, trois compétences plus particulièrement sont à relever :

CC1- Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Notamment Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Ces compétences communes sont celles de tous les professeurs et de tous les personnels d'éducation. Le portage des valeurs républicaines est l'affaire de tous les acteurs.

2- LE PROFESSEUR PERMET LA CONSTRUCTION DE L'ESPRIT CRITIQUE DES ÉLÈVES

Une définition

L'esprit critique est une dynamique de pensée, un état d'esprit et un ensemble de pratiques qui se nourrissent mutuellement. En effet, l'esprit critique n'est jamais acquis, il est une exigence, toujours à actualiser. Il naît et se renforce par des pratiques, dans un progrès continu : on ne peut jamais prétendre le posséder parfaitement et en tous domaines, mais on doit toujours chercher à l'accroître.

- **S'informer** correspond à prendre le temps de s'informer et comprendre avant de juger.
- **La curiosité** correspond à avoir envie de connaître et développer son ouverture d'esprit.
- **Évaluer l'information** correspond à en chercher la source et à comprendre qu'une connaissance est construite et comment elle se construit.
- **L'autonomie** correspond à chercher à penser par soi-même et se méfier de ses préjugés.
- **Distinguer les faits et les interprétations** correspond à différencier les faits de l'interprétation qui les relie et les explique.
- **La lucidité** correspond à savoir ce que l'on sait avec certitude, ce que l'on suppose et ce que l'on ignore.
- **Confronter les interprétations** correspond à prendre acte des débats entre les interprétations et de la nécessité du pluralisme en ne s'arrêtant pas à la première explication présentée.
- **La modestie** correspond à avoir conscience de la complexité du réel et à accepter de s'être trompé.
- **Évaluer les interprétations** correspond à distinguer les interprétations validées par l'expériences, les hypothèses et les opinions liées à nos croyances.
- **L'écoute** correspond à s'intéresser à ce que pensent et savent les autres, à accepter le débat.

Cinq attitudes fondamentales

La curiosité est centrale.

Qui aura pleinement de l'esprit critique dans un domaine dont il ignore tout et ne veut rien savoir ? L'esprit critique sera alors réduit à sa plus simple expression : il conduira à s'abstenir de tout jugement dans un domaine que l'on ignore. C'est aussi la curiosité qui conduit à prendre le temps de s'informer, d'observer. L'école est un lieu où on prend le temps d'examiner les choses. Cette attitude de curiosité peut être nourrie par des temps consacrés à la prise de contact des élèves avec l'actualité, en se servant d'un aspect de celle-ci pour faire découvrir aux élèves tout un aspect du monde qui les entoure. Le développement d'une pratique régulière d'information des élèves, avec par exemple au collège et au lycée la constitution de dossiers d'actualité, ou, de plus en plus, le développement de web-radios permettant aux élèves de mener des enquêtes sur des sujets de leur choix, est un enjeu central de l'Éducation aux Médias et à l'Information inscrite dans les programmes.

La lucidité, la modestie et l'écoute sont des attitudes que l'on peut lier entre elles : l'esprit critique s'applique d'abord à soi-même, et l'on retrouve là le « connais-toi toi-même » de la philosophie grecque qui est au cœur de l'humanisme. Il s'agit de se connaître comme capable de certitudes, mais aussi comme être de croyance et comme être d'ignorance, aussi comme capable de faire des hypothèses, d'avoir des opinions dont nous n'avons pu encore vérifier le bien-fondé, de comprendre que le monde est vaste et complexe, et le champ de la connaissance infini ; de savoir enfin que nous avons besoin des connaissances des autres en tant qu'être sociaux. Et ce d'autant plus que nous vivons dans une société marquée par la séparation des tâches : la culture suppose d'être à l'écoute de ce que les spécialistes d'une question en connaissent. De ce point de vue, la présence dans l'enseignement de différentes disciplines est en elle-même une éducation à l'esprit critique. En outre, l'enseignement français s'est ouvert davantage depuis plusieurs années aux travaux de groupe, où les élèves doivent coopérer pour résoudre un problème, et donc confronter leurs hypothèses dans des démarches d'enquête, en sciences comme en histoire-géographie.

L'autonomie intellectuelle est conditionnée par tout cela. Elle n'est qu'illusoire si elle n'est pas reliée aux autres attitudes. Mépriser les savoirs constitués, ériger ses opinions les plus contestables en savoir absolu, écarter systématiquement les autres opinions que la sienne, ce n'est pas être libre, mais laisser parler tous ses déterminismes culturels et sociaux. Inversement, comment éviter un placage de connaissances disparates qui ne permettrait pas aux élèves de penser par eux-mêmes ?

Retour aux sources. Les dernières décennies ont été marquées par une volonté d'accorder plus de place à la parole des élèves. La pratique du débat a été plus récemment valorisée, en particulier dans les programmes de l'Enseignement Moral et Civique. L'échange, la discussion entre enseignants et élèves, comme entre les élèves, prennent une place de plus en plus importante.

Un fondement est cependant nécessaire pour que ces échanges permettent une véritable autonomisation intellectuelle des élèves : celui de la distinction entre les faits et les interprétations. L'établissement des faits, en tout domaine, demeure central, comme les historiens avaient pu le percevoir lors de la querelle du révisionnisme. Chercher la source d'une information pour s'interroger sur sa fiabilité, recouper les sources en histoire pour reconstituer le déroulement d'un événement, s'initier à l'observation et à la démarche expérimentale en science, ce sont autant de manières de poser une réalité. Les interprétations, qui portent sur la signification ou sur l'explication des phénomènes observés, sont objets de débat. Ce qui ne veut pas dire qu'elles sont toutes utiles et/ou toutes valides. Les débats scientifiques peuvent être tranchés par l'expérience ou le raisonnement, une interprétation philosophique doit être cohérente... Il est des cas et des domaines où plusieurs interprétations sont possibles, et l'on retrouve ainsi les vertus de la suspension de jugement.

Prendre l'habitude de distinguer les faits (que l'on vérifie mais qui s'imposent à nous) et les interprétations (que l'on confronte et que l'on évalue), c'est acquérir une capacité qui permet à la fois l'échange profitable et l'évolution intellectuelle.

3- POUR VOUS AIDER DES DÉFINITIONS ET DES CONSEILS

Travailler avec les élèves sur les valeurs, quelques conseils

Les aspects à considérer	Une attention à porter sur
<ul style="list-style-type: none">• distance savoir- croyance• différence fait – opinion• les sphères : privée, publique, intime... et leurs porosités dans un monde numérique• les identités : construites, affichées, réelles... les identités numériques• le rapport soi / le ou les groupes / les autres• le rapport à la loi, son bornage et son rôle protecteur• la pratique numérique des jeunes et leur vécu	<ul style="list-style-type: none">• la démarche adoptée : installer un climat de confiance pour permettre l'expression• son attitude : faire référence à la loi ne signifie pas être moralisateur mais présenter le cadre et donner à réfléchir• confronter savoir et croyance, c'est aider à pointer et à identifier des paradoxes et non pas vouloir convaincre• être attentif aux réactions pour distinguer position de principe, volonté d'opposition ou expression de mal être• être attentif à l'expression d'un relativisme des valeurs mais ne pas développer une pratique systématique de l'auto-critique

L'entrée pour travailler les valeurs peut se réaliser en lien avec l'éducation aux écrans et l'EMI. Ce travail peut aussi se penser à partir des messages diffusés sur les réseaux sociaux pour conduire leur analyse et leur décryptage au regard des valeurs et de la loi.

Quelques définitions utiles :

UN SAVOIR

Ensemble de connaissances acquises par l'étude, par l'observation et/ou par l'expérience. Le savoir se construit, il est légitimé par des interrogations, des remises en causes et des contestations. Un savoir est accepté collectivement, il s'appuie sur des raisonnements rationnels partagés. Il est reconnu scientifiquement comme vrai et partageable par la communauté scientifique, lorsqu'il est le fruit de l'application de la méthode scientifique. Savoir, c'est aussi connaître et être capable d'expliquer, de justifier ce que l'on sait.

UN FAIT

Observation ou information concrète, tangible, parfois quantifiable, et qu'on peut prouver. Il correspond à une réalité qui a eu lieu dans des circonstances déterminées. La compréhension du fait, son interprétation, peuvent varier selon les individus, selon la manière dont il est relayé ou présenté, selon également son rapport à la vérité.

UNE OPINION

Sentiment, idée, point de vue, jugement que l'on porte, sans que l'esprit le tienne pour assuré, sur une question donnée. Une opinion est subjective et

s'oppose à la connaissance rationnelle et à la certitude objective de la science. Elle rassemble les idées, les croyances, les convictions d'ordre moral, politique ou religieux, propres à un individu ou un groupe, et elle est à ce titre influencée par notre entourage familial, professionnel, amical, ainsi que par les médias, les réseaux sociaux.

L'OPINION PUBLIQUE

Prend le sens actuel de « ce que pense la population » au XIXe siècle. On peut la définir, pour reprendre le sociologue Jean Stoetzel, comme « un ensemble de jugements sur les problèmes actuels auxquels adhère une grande partie des membres d'une société ». Cette notion met donc en avant la tension entre l'expression de la pensée du peuple, de sa perception et de son poids politique, pendant et en dehors des périodes électorales. Les sondages et les enquêtes d'opinion cherchent à la connaître, à la mesurer, à la définir. Cette opinion publique matérialisée par les sondages peut produire des effets sur la vie politique, les tendances de consommation. L'omniprésence des sondages et la médiatisation de leurs résultats interrogent leur pertinence : les questions posées induisent-elles l'opinion ? Reste-t-il une place pour

1- Stoetzel J., Girard A., Les sondages d'opinion publique, Paris, PUF, 1973

une opinion minoritaire ? Internet bouscule l'analyse et l'expression de l'opinion, certains réseaux sociaux sont présentés comme de nouveaux instruments de mesure de l'opinion publique. Pour plus de précisions sur cette notion, on peut consulter la ressource de sciences économiques et sociales « Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ? ».

LES SENTIMENTS

S'appuient sur les émotions, les sensations. Ils ne peuvent être contestés mais ne constituent pas pour cela une vérité mais est plus du domaine du ressenti. La confiance : sentiment de sécurité qui consiste à se fier totalement à quelqu'un d'autre ou à quelque chose. La confiance suppose une suspension, du moins temporaire, de l'incertitude par rapport aux actions ou aux réactions des autres. Elle permet d'agir.

Une croyance

Conviction intime concernant l'existence d'un être, la réalité d'une situation ou la probabilité d'un événement, qui peut prendre une dimension personnelle comme collective. Présentant des degrés variés de certitude, elle peut s'opposer plus ou moins, selon son intensité, au savoir rationnel et à la vérité, et laisse donc une place variable au doute.

UNE ARGUMENTATION

S'établit à partir d'un fait et d'éléments construits à l'aide d'un raisonnement.

La vérité : la vérité est constituée d'un ensemble de faits dont les sources sont vérifiées, qui font consensus et sont admises à un moment donné.

LA RESPONSABILITÉ

Est une obligation faite à une personne de répondre de ses actes ou de ses omissions même réalisés par inadvertance, imprudence ou négligence. Chacun doit assumer les conséquences juridiques, pénales, disciplinaires ou pécuniaires de ses actes. La responsabilité est personnelle, elle est le contrepois de la liberté.

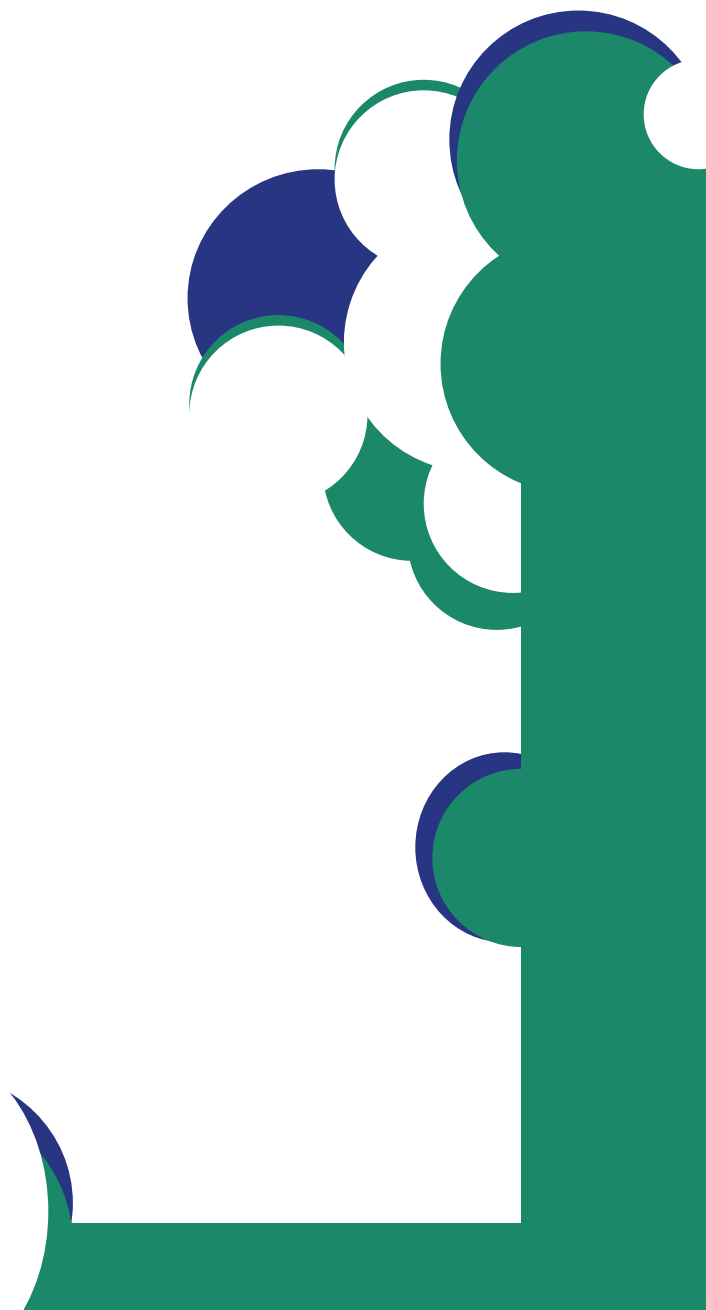
LA TOLÉRANCE

Elle est définie comme « l'attitude de quelqu'un qui admet chez les autres des manières de penser et de vivre différentes des siennes propres » (dictionnaire Larousse). Cette définition ne concerne donc pas seulement la diversité des opinions religieuses. Élargie aux opinions politiques ou aux modes de vie, elle constitue un fondement du vivre-ensemble dans

la République, puisqu'elle admet les différences dans le cadre d'un pacte commun reconnu comme tel, le pacte républicain. La tolérance s'adosse à la liberté de conscience et de penser, ainsi qu'au principe de coexistence des libertés sous des lois communes. Ceci suppose d'admettre les différences d'opinion, de pensée, de choix de vie qui n'entrent pas dans le champ de la loi, sauf à porter atteinte à la liberté d'autrui, à l'égalité entre les personnes et à la sécurité publique. Aussi la tolérance implique-t-elle un droit à la protection accordé à un groupe, une minorité. Pour aller plus loin sur la réflexion en lien avec la laïcité – sur le site [EMC-Parcours citoyen](#)

L'ALTÉRITÉ

État ou caractère de ce qui est autre, différent de soi. La reconnaissance de sa dignité, à l'échelle de l'individu comme de la République, est un fondement indispensable à l'exercice de la liberté d'expression, car garantissant la prise en compte de la diversité et le pluralisme, mais également à ses limitations.



La laïcité

La **laïcité** est un principe de droit politique qui pose et organise l'égalité de toutes les options spirituelles, leur liberté d'expression et leur coexistence

Retrouver des ressources sur la laïcité sur le site académique [EMC-Parcours citoyen](#)

La laïcité est un principe de la constitution de la Ve République, inscrit dans son article premier.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

La laïcité **garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire**, de ne pas croire et de changer de conviction (pour chacune et chacun). Elle permet à chacun de **choisir ses convictions religieuses ou philosophiques**. Les dispositions prises pour appliquer le principe de laïcité dans les diverses instances de la sphère publique traduisent ce projet d'émancipation de tous les êtres humains. Elles assurent la liberté de conscience et **l'égalité en droits de chacun et permettent la fraternité entre tous**. La laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers. La loi démocratique prime sur les lois religieuses. À l'école, ces dispositions reposent sur la distinction du savoir assuré par la communauté éducative et des croyances laissées à la liberté de chacun.

D'après le [vadémécum de la laïcité à l'école](#) Septembre 2021

<https://eduscol.education.fr/cid46673/ressources-nationales.html>

Des ressources pour aborder la laïcité avec les élèves

Mobiliser les ressources de [la mallette des parents](#)

Une [vidéo pour un niveau CE2-CM1-CM2](#)

Une [vidéo pour niveau collège](#)

[La Charte de la laïcité à l'école](#), publiée en septembre 2013, est un texte qui explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, ainsi que sa solidarité avec les valeurs exprimées dans la devise de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Ses quinze articles offrent une base de réflexion et d'action pour mener auprès des élèves une pédagogie de la laïcité. Toutes les initiatives mettant en œuvre les valeurs et principes éthiques qui y sont énoncés, notamment la culture du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que le rejet de toutes les discriminations et de toutes les violences, sont encouragées.

Pour l'école primaire, il est possible de mobiliser [«La charte expliquée aux enfants»](#).

[Vidéo et site sur l'explication de la charte](#) (Plutôt pour les enseignants).

La liberté : la liberté d'expression, de la presse, le délit de blasphème, la liberté de conscience

La liberté est la première valeur de la devise républicaine, elle est définie dans l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen comme un droit naturel des individus. **La liberté ne peut se poser qu'en s'opposant et à la fois en acceptant les conditions de sa coexistence avec les libertés des autres** (art 4 de la DDHC).

[Ressources Eduscol](#)

LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression est consacrée parmi les «droits naturels et imprescriptibles de l'homme» dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, plus précisément dans son article 11 qui en définit l'importance, le périmètre et les enjeux : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ». Derrière cet article se retrouvent tous les enjeux liés à la liberté d'expression : depuis ce texte fondateur, nos sociétés ont eu à arbitrer entre la nécessité que cette liberté s'exprime pour chacun et en toutes circonstances pour garantir le pluralisme sans lequel elle n'existe pas et la question des limites à lui donner pour éviter des dérives violentes, sectaires et finalement liberticides. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 définit quant à lui la liberté d'opinion et d'expression comme «le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit». Apprendre aux élèves à mesurer la portée de la liberté d'expression et d'opinion passe notamment par la prise de conscience de la portée de leurs paroles et la confrontation de leur jugement à celui d'autrui. Les usages d'Internet peuvent être un champ fertile de réflexion sur ce sujet.

[Ressources Eduscol](#)

[Exemples d'activités possibles](#)

[Vidéo niveau collège](#)

QUE DIT LA LOI ? (L'Actu- 16 janvier 2015, n° 4579)

« Le principe en France est que la liberté d'expression ne doit pas porter atteinte aux autres. Elle fait partie des droits de l'homme et du citoyen proclamés à la Révolution. Elle figure à ce titre dans la Constitution. La loi du 29 juillet 1881 a réaffirmé cette liberté, mais elle a aussi défini des limites à cette liberté.

Des sanctions sont prévues en cas d'injure, de diffamation, d'incitation à la haine, d'apologie du

terrorisme... Cette législation ne s'applique pas qu'à la presse (...), elle concerne tous les moyens de communication, Internet compris. Journalistes ou personnes s'exprimant sur les réseaux sociaux, s'il y a "publication", la loi s'applique. »

LIBERTÉ DE LA PRESSE

La contribution essentielle de la presse au débat démocratique et les conditions de son pluralisme sont encadrées par la loi du 29 juillet 1881, texte fondateur de la liberté de la presse, les ordonnances du 2 novembre 1945 et les lois du 23 octobre 1984 et des 1er août et 27 novembre 1986. Ces textes fixent les règles et les procédures de nature à concilier liberté d'expression, respect des droits fondamentaux de la personne (droit à l'image, respect de la vie privée, de l'honneur et de la réputation, présomption d'innocence...) et protection de l'ordre public.

Liberté de la presse, loi du 29 juillet 1881, s'applique à toute publication. Les infractions prévues s'appliquent aux excès de la liberté d'expression, qu'ils soient le fait des médias professionnels ou non :

- L'injure ;
- La diffamation ;
- Les provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence.

DÉFINIR UNE PUBLICATION

Action de rendre public ; de faire connaître quelque chose à tous, résultat de cette action. Publier un texte, une revue, un livre.

La publication Web, ou «publication en ligne», est le processus de mise en ligne de contenu sur Internet, accessible à l'ensemble des internautes. Cela inclut la création de contenus originaux, le renvoi, le téléchargement de contenu à partir de pages Web, de blogs, ou de sites Internet. Le contenu publié peut inclure du texte, des images, des vidéos et d'autres types de supports.

Toute publication inclut la responsabilité de l'auteur ou diffuseur. *Référence loi info et liberté -*

LE DÉLIT DE BLASPHEME

Le blasphème est entendu comme « toute parole qui outrage la divinité, qui insulte la religion » selon le dictionnaire *Dictionnaire Droit des religions*.

En droit français, il n'existe aucune incrimination punissant le blasphème c'est-à-dire aucune infraction sanctionnant les atteintes aux divinités, dogmes, croyances ou symboles religieux.

La notion de blasphème étant inconnue en droit, le blasphème n'est donc pas puni par la loi et, de fait, le délit de blasphème n'existe pas. La notion de blasphème n'a de pertinence que pour les adeptes d'une position ou d'une religion. Pour autant, s'il est possible de blasphémer cela ne crée pas un droit au blasphème qui impliquerait qu'il soit adossé à une loi. La liberté de proférer ce qui est qualifié de blasphème s'inscrit dans le régime ordinaire de la liberté, lequel a pour principe que « tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché » (art. 5 de la Déclaration des droits de 1789).

[Pour aller plus loin.](#)

Ne pas confondre le blasphème avec le délit de diffamation. C'est la loi du 29 juillet 1881 (article 29) qui codifie le délit de diffamation comme « *toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation* », et donc possiblement à une personne en raison de sa religion.

De la même manière, les provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence sont punies par l'article 24 : cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour ceux qui « *auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* ».

Respecter autrui

Est une des trois finalités de l'enseignement moral et civique, il constitue un des quatre savoirs fondamentaux avec lire, écrire, compter pour la scolarité obligatoire.

[Pour en savoir plus.](#)

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité garantit la liberté de conscience des tous les citoyens. Elle est également définie dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

[Une définition](#) et une présentation de ses deux dimensions juridiques religieuse et laïque sur le site du Conseil Constitutionnel.



4- POUR POURSUIVRE L'ACTION PÉDAGOGIQUE, DES RESSOURCES

Poursuivre cette action et cette réflexion par des concours ou des projets s'inscrivant dans des semaines d'actions éducatives et des ressources peuvent vous aider.

Pour aborder le rôle du professeur

Le Musée de l'Éducation : L'exposition «Métier d'enseignant (e), métier d'élève» peut se visiter virtuellement sur le site du musée. On y retrouve notamment des vidéos illustrant les pratiques de classe depuis l'époque depuis la fin du 19e siècle qui peuvent constituer des supports pour échanger sur le rôle du professeur. Des dossiers thématiques sont aussi disponibles.

Par une entrée qui fait travailler les médias, l'information, la liberté d'expression

En enseignement moral et civique

Collège

- La liberté d'expression

Voie générale et technologique - classe de seconde

- Thématique annuelle : la liberté
- Axe 2- Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat

Voie professionnelle - classe de seconde et CAP

- Thème 1 : la liberté, nos libertés, ma liberté
- Thème 2 : la laïcité

Odyseum, le site des ressources des langues, cultures et civilisations de l'Antiquité

- La liberté d'expression : Hypatia d'Alexandrie, Einstein, Gamow, Camus

Réseau Canopé

- Les valeurs de la République

Clemi

- Dessin de presse et liberté d'expression : sélection de ressources
- La « [Semaine de la presse et des médias à l'école](#) »

Pour la construction de l'esprit critique

La fondation la main à la pâte

- <https://www.fondation-lamap.org>

La maison pour la science

- <https://www.maisons-pour-la-science.org/alpes-dauphine>

Pour la construction de leur citoyenneté des élèves par des entrées autour du respect d'autrui, de la mémoire et de l'engagement.

Le respect d'autrui envisagé sous l'angle d'une éducation aux droits de l'homme.

« la Flamme de l'égalité », thème 2021-2021 : travailler en esclavage, concours qui vise à faire connaître l'histoire des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et héritages contemporains. Il contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune autour de la défense de la dignité humaine.

[Pour en savoir plus.](#)

[Le concours « non au harcèlement ! »](#) offrent, également, des entrées pédagogiques fécondes pour impliquer, faire réfléchir et agir les élèves .

[Des semaines d'actions](#) peuvent être le support de ce travail pédagogique, par exemple, la « **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** »

Le travail sur l'égalité fille-garçon mais aussi égalité de genre pour prévenir l'homophobie, la lgbtphobie et la transphobie appartient à ces actions pour faire acquérir ce [savoir fondamental qu'est le respect d'autrui](#)

Par un travail sur les mémoires par une démarche d'histoire autour des conflits mondiaux.

Le concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), thème 2021-2022 : *la fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIe Reich* (1944-1945), est organisé annuellement depuis 1961 ; [ce concours d'histoire](#) portant sur les mémoires de la Seconde Guerre mondiale est un vecteur d'éducation à la citoyenneté. Les travaux réalisés par les élèves à partir de la 3e, individuellement ou collectivement, font l'objet d'une évaluation et d'une valorisation à l'échelon académique puis national.

Le prix de la maison d'Izieu, [thème 2021-2022](#) : déracinement et reconstruction des enfants réfugiés, hier et aujourd'hui, contribue à la réflexion et l'éducation sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent : idéologies totalitaires, extrémismes religieux, violation des droits fondamentaux, essentialisation raciale, déportations, tueries de masse. Les élèves sont amenés à réfléchir sur les conséquences des conflits dont des enfants furent victimes hier et le sont encore aujourd'hui .

Le concours « **Bulles de mémoires** », [thème 2021-2022](#) : la jeunesse face à la guerre, organisé par l'ONAC-VG invite les jeunes (qu'ils soient scolarisés ou non, qu'ils travaillent dans le cadre de la classe, chez eux ou au sein d'une structure associative) à réfléchir sur l'héritage des grands conflits contemporains dans la société d'aujourd'hui. Ce travail peut aussi se conduire autour des mémoires de la guerre d'Algérie notamment à l'occasion du 60ème anniversaire des accords d'Évian en cette année 2022.

Par une entrée sur éducation au droit

Le travail se construit sous l'angle de la responsabilité pour soi, pour les autres dans une dimension juridique ou institutionnelle.

Autour des grands principes constitutionnels par le concours « Découvrons notre Constitution » organisé avec le Conseil Constitutionnel s'adressant aux élèves de cycle 3 et de cycle 4 des écoles et collèges publics et privés sous contrat.

À l'aide d'un travail avec les avocats par le biais de l'association InitiaDROIT ou lors de la journée du droit au collège.

La dimension européenne est à considérer dans le cadre de la [Présidence française de l'Union européenne](#), PFUE2022, elle permet de faire considérer et réfléchir les élèves sur les enjeux européens en matière de droits, de protection et de citoyenneté.

